

Orléans, le 19 février 2018

NOTE D'INFORMATION AUX PARENTS

Nous souhaitons vous informer de la **recrudescence du nombre de cas de rougeole au niveau national mais aussi régional.**

Le virus de la rougeole est très contagieux et se développe dans le nez et la gorge des personnes infectées et se transmet par l'air quand une personne infectée éternue, tousse ou parle. Il peut persister dans l'air jusqu'à deux heures. Une transmission est également possible par contact avec des sécrétions (salive, écoulement nasal). Les personnes ayant la rougeole, peuvent transmettre la maladie de 5 jours avant à 5 jours après l'apparition des boutons. Cette maladie peut avoir des conséquences graves.

La vaccination

La vaccination est primordiale. **En se vaccinant on se protège et on protège les autres.** En effet dans le cas d'une couverture vaccinale insuffisante, des épidémies de rougeole peuvent réapparaître. C'est pourquoi, la vaccination contre ces trois maladies est devenue obligatoire pour les enfants nés à compter le 1^{er} janvier 2018.

Les personnes nées depuis 1980 devraient avoir reçu au total **deux doses de vaccin qui protège contre les trois maladies : rougeole, rubéole, oreillons.**

Le calendrier vaccinal préconise

- Une première dose de vaccin trivalent contre la rougeole, les oreillons et la rubéole à 12 mois
- Une deuxième dose de ce vaccin entre 16 et 18 mois

Dans cette situation, à l'aide de vos carnets de vaccination, il vous est demandé de vérifier que votre (vos) enfant(s) et votre famille ont bien reçu les 2 injections nécessaires. En cas de doute, vous pouvez solliciter votre médecin traitant.

Les signes de la rougeole

Les signes peuvent commencer à tout moment de 7 à 18 jours après avoir été en contact avec la personne atteinte de rougeole. Au début la rougeole ressemble à un rhume. Une toux, une fièvre supérieure à 38,5°C, le nez qui coule et des yeux rouges-larmoyants sont courants. Quelques jours plus tard, des boutons rouges (qui ne grattent pas) apparaissent sur le visage, puis se répandent sur le reste du corps.

Dans ce cas, il est nécessaire de consulter votre médecin traitant.

Si le diagnostic de rougeole est confirmé, vous devez en informer l'école et votre enfant est soumis à une **éviction scolaire de 5 jours minimum à partir du début de l'éruption.**

Docteur Florence DURANDIN

Médecin inspecteur de santé publique
ARS Centre-Val de Loire

Docteur Sylvie ANGEL

Médecin conseillère technique auprès
de la Rectrice